

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 32 (1972)

Rubrik: L'année touristique 1972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'intérieur, l'année touristique suisse a été influencée essentiellement par la pénurie de la main-d'œuvre – elle frappe durement tous les secteurs tertiaires – et par les conséquences néfastes d'une inflation qui est devenue galopante. Le tourisme helvétique a ressenti la poussée des salaires et des coûts dans une mesure encore plus forte qu'au cours des années écoulées. Comme en 1971, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement sont demeurés au premier plan des préoccupations, tant pour l'opinion que pour les pouvoirs publics.

La progression de la demande, nationale et étrangère, s'est maintenue, mais elle s'est encore ralentie dans l'hébergement classique par rapport à 1971. Fort heureusement, elle n'a pas été exposée à des crises internationales analogues à celles qu'avait connues l'année précédente dans les domaines économiques et surtout monétaires.

Lors de la votation populaire du 3 décembre, le peuple suisse et les cantons ont approuvé à la majorité de trois contre un l'accord de libre-échange avec la *Communauté économique européenne* (CEE). Le tourisme helvétique ne sera pas directement touché par cet accord, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1973, car il ne contient aucune disposition sur les trois points importants que sont les transports, la main-d'œuvre étrangère et la production agricole. Les conséquences à long terme seront indirectes: Abolition par étapes des droits de douane sur les biens d'équipe-

ment achetés par les entreprises touristiques suisses et, grâce à la division plus poussée du travail au sein de la CEE, progression des revenus réels dont disposeront les consommateurs dans ce grand marché de 250 millions d'âmes, auquel la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark se sont joints.

POLITIQUE DU TOURISME

Sur le *plan national*, pour ce qui est des *transports*, le Conseil fédéral a nommé au début de l'année la Commission pour une conception globale des transports, de quelque soixante membres, présidée par le conseiller national Alois Hürlimann. Elle est dotée d'un comité directeur et d'un état-major d'une vingtaine de spécialistes. La planification fédérale à long terme dans ce secteur si important pour le tourisme vise à satisfaire les besoins de déplacement de manière rapide et économique dans un régime de concurrence, à promouvoir le développement harmonieux de l'habitat et à concourir aux finalités de l'aménagement du territoire. Elle devrait régler la collaboration entre les transports publics et privés en fonction de ces critères.

Le 17 mars, le gouvernement a édicté un arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'*aménagement du territoire*. En application de ce texte, les cantons ont dû désigner jusqu'à

fin novembre des zones protégées à titre provisoire, en particulier pour sauvegarder ce qui est le «capital» de la Suisse touristique: les sites menacés et des espaces suffisants pour la détente. Cette politique s'est révélée indispensable pour conjurer les risques qu'entraînent les inéluctables délais d'exécution de la future loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dont le Parlement a entamé la discussion à sa session de décembre. Au mois d'avril, le premier délégué du Conseil fédéral pour l'aménagement du territoire a été nommé en la personne du professeur Martin Rotach, assisté dans sa tâche par une commission consultative de quinze membres. La nouvelle Conférence suisse des aménagistes cantonaux a été instituée en juin.

En avril, l'Institut pour l'aménagement national, régional et local de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a publié son rapport final sur les conceptions directrices dans le domaine de l'aménagement avec neuf grandes variantes. Ce volumineux document a fait en juin l'objet d'un postulat présenté par 25 conseillers nationaux. — De son côté, la Fédération suisse du tourisme a achevé son expertise, faite à la demande du gouvernement des Grisons, sur le cadastre des qualifications touristiques dans ce canton et le programme de développement de nouvelles régions touristiques.

La loi fédérale sur la *protection des eaux contre la pollution* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. Il est important, particulièrement pour le tou-

risme dans les régions de lacs, que l'un de ses buts soit de veiller à la pureté des eaux où l'on se baigne. Les cantons sont chargés de l'application de la loi, tandis que la Confédération, qui coordonne et surveille, alloue des subventions échelonnées entre 15 et 50 % des dépenses. Au Parlement, une motion déposée par le conseiller national Weber (Schwytz) tend à restreindre l'utilisation des canots à moteur sur les lacs pour lutter contre la pollution due aux résidus d'huile.

Les autorités fédérales ont continué les travaux préparatoires pour le *développement des régions de montagne*. Elles ont achevé en mai le projet de loi fédérale d'aide par le biais d'investissements accordés aux régions que les cantons seront appelés à délimiter. Le tourisme bénéficiera sans nul doute de ce nouvel instrument qui améliorera les structures des zones intéressées.

En octobre, le Conseil national a adopté le postulat Ackeret appuyé par 27 cosignataires pour favoriser la *conservation des monuments historiques* en augmentant les crédits disponibles et en introduisant des allègements fiscaux.

Dans les cantons, *Nidwald* a pris en juin l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'encouragement du tourisme votée par la Landsgemeinde en 1971. Elle prévoit des subsides pour la propagande, l'aménagement des promenades et pistes de ski, etc. — Au *Tessin*, la loi sur le tourisme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1972 institue un fonds d'équipement touristique pour des cautionne-

ments, des prêts et des contributions à fonds perdu. Simultanément, la loi a entraîné la réorganisation complète des structures touristiques aux niveaux cantonal et local: L'ancienne Associazione ticinese per il turismo de droit privé a ainsi cédé la place à fin juillet à l'Ente ticinese per il turismo, qui est une corporation de droit public. – Au canton de *Vaud*, une initiative pour l'aménagement équitable du sol a abouti en août.

Plusieurs campagnes ont été lancées pour la protection de l'environnement dans diverses régions (Crans-Montana, Lavaux, Val d'Anniviers). Ces affaires – tout comme celle du tracé de l'autoroute près du lac de Sempach – ont suscité des controverses dont la presse a largement rendu compte.

La *coopération technique suisse*, dont est chargé le Département politique fédéral, s'est intensifiée dans le domaine du tourisme. Les fonds engagés à titre bilatéral ont dépassé 5 millions de francs en 1972, l'accent étant mis sur les écoles hôtelières de Nairobi, au Kenya, et la réorganisation de l'école hôtelière de Bandung en Indonésie. Comme par le passé, des boursiers du Tiers Monde ont suivi des cours de perfectionnement en Suisse. En juin, le Parlement a approuvé un nouveau crédit de programme de 275 millions de francs pour la coopération technique avec les pays en voie de développement jusqu'à fin 1974.

STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

Outre la désignation d'un délégué fédéral à l'aménagement du territoire et la création de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux, citées plus haut, mentionnons que la *Fédération suisse du tourisme* s'est dotée de nouveaux statuts. Encourager le tourisme suisse, sauvegarder ses intérêts, promouvoir la recherche touristique, contribuer à la planification touristique, telles sont les grandes tâches de cette organisation privée, qui gère aussi un centre de documentation. D'autre part l'*Union des sociétés suisses de développement*, la plus ancienne association touristique de notre pays, est en voie de restructuration. De son côté, l'*Association suisse des directeurs d'offices de tourisme* a organisé ses premiers cours de formation professionnelle qui mettent l'accent sur les méthodes modernes de gestion.

Le 13 mars, le Conseil fédéral a institué la *Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger* où sont représentés: quatre départements fédéraux, la Fondation Pro Helvetia, l'ONST, l'Office suisse d'expansion commerciale, la Société suisse de radiodiffusion et de télévision, l'Association de la presse suisse, le secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, l'Union des chambres suisses de commerce à l'étranger et Swissair. Le nouvel organisme prend le relais de la Commission de coordination pour la propagande culturelle à

l'étranger. Son objectif premier est d'harmoniser les efforts déployés pour améliorer le rayonnement de la Suisse hors des frontières.

Dans les cantons, le mouvement de *régionalisation* se poursuit. Il a été marqué par: la création de l'Association touristique des Alpes vaudoises; la collaboration des milieux touristiques du Pays-d'Enhaut, de Gstaad et de Zweisimmen à l'enseigne du Haut-Pays blanc offrant un abonnement valable sur plus de 40 remontées mécaniques et sur le tronçon de la ligne MOB qui relie ces stations; le remplacement, au Tessin, des anciens offices locaux par 15 organismes régionaux de tourisme.

Sur le *plan international*, notons que le Comité du tourisme de l'Organisation de coopération et de développement économiques met toujours davantage l'accent sur la politique des gouvernements en faveur du tourisme, sans pour autant délaisser ses tâches traditionnelles. La première conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm a été suivie par la création, décidée par l'assemblée générale de l'ONU, du Secrétariat de l'environnement qui sera établi à Nairobi (Kenya) en 1973.

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

L'économie interne, spécialement dans le secteur tertiaire, est restée dominée par la *pénurie du per-*

sonnel et par la *poussée inflationniste*: Les prix à la consommation ont encore accéléré leur galop de hausse (6,9% contre 6,6% en 1971), ce qui place notre pays dans le peloton de tête peu enviable du continent européen. Le volume des billets en circulation s'est enflé en 1972 de passé 16%.

Le 4 juin, le peuple a approuvé les *arrêts sur la construction et la monnaie*. A la fin de juin et au début de juillet, les autorités fédérales ont été contraintes de prendre un train de mesures pour juguler l'inflation importée. Citons en particulier l'arrêt interdisant le placement de fonds étrangers dans les immeubles, du 26 juin, qui a stoppé la demande étrangère pour les immeubles ainsi que pour les maisons et appartements de vacances, notamment en Valais, au Tessin et dans les Grisons, où elle était très forte. La vive réaction de leurs autorités cantonales n'a toutefois pas amené l'Etat central à prévoir des assouplissements.

A la session de décembre, les Chambres ont voté après des débats prolongés une nouvelle série de *cinq arrêts fédéraux urgents* pour lutter contre la «surchauffe» économique. Ils visent l'encadrement du crédit, le dépôt à l'exportation, les amortissements admis par le fisc, la stabilisation du marché de la construction et, enfin, la surveillance des prix, des bénéfices et des salaires. Interventionnistes mais nécessaires pour juguler le fléau généralisé qu'est l'inflation, ces mesures sévères toucheront durement le tourisme: Les hôtels et restaurants, les maisons de vacances de

certaine importance, les salles de spectacles, les halles d'expositions, les maisons de congrès et les installations sportives sont désormais sous le coup de l'interdiction totale ou partielle de bâtir.

Pour ce qui est des innovations et développements survenus dans les grands secteurs intéressant l'offre touristique suisse – transports, hébergement, restauration – on voudra bien consulter le chapitre qui leur est consacré dans la suite de ce rapport.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

Sous l'effet de la haute conjoncture que connaît la Suisse, la *demande intérieure* pour les prestations touristiques est restée très soutenue, encore que son taux de progression ait été modeste. Quant à la *demande internationale*, elle n'a pas été affectée par des crises économiques et monétaires, ce qui contraste fort heureusement avec les bouleversements de 1971. La reprise mondiale de l'expansion, malgré l'accélération de l'inflation en Europe (6 à 10 %), a encore amélioré le pouvoir d'achat réel des consommateurs dans les pays qui nous envoient les plus gros contingents de touristes. Cette évolution a contribué à maintenir une paix sociale relative : En Europe occidentale et aux USA, seule la Grande-Bretagne a enregistré plus d'heures de grève qu'en 1971. Aux Etats-Unis, où le phénomène inflationniste a été maîtrisé par

d'énergiques mesures gouvernementales (hausse des prix de détail limitée à 3,5 % environ), le taux de progression du produit national brut a dépassé 6 % en valeur réelle.

Les voyageurs continuent à bénéficier de la lutte sur le plan des prix qui oppose les compagnies aériennes, aussi bien pour les vols de ligne que pour les transports à la demande. Dans l'ensemble, le taux de croissance de la demande touristique internationale a été vraisemblablement moins élevé en 1972 que l'année antérieure.

Une année calme a fait suite à l'accord monétaire conclu à Washington le 18 décembre 1971 par dix pays, mais les grands problèmes du système monétaire mondial ne sont pas résolus pour autant. Ainsi, la convertibilité du dollar en or n'a pas été rétablie et le mécanisme des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international, créateurs de liquidités monétaires, reste controversé. C'est dire que l'économie du globe – et partant l'économie touristique – n'est pas à l'abri de difficultés ultérieures.

Changement à la présidence de l'ONST

L'ancien conseiller aux Etats *Gabriel Despland* s'est démis de son mandat de président de notre office national à la fin de l'année, pour avoir atteint la limite d'âge. Au cours de sa brillante carrière politique il fut syndic d'Echallens, depuis 1934 député au Grand Conseil vaudois, qu'il lui appartint de présider, et de 1945 à 1961 conseiller d'Etat vaudois. Sur le plan fédéral il siégea successivement au Conseil national et au Conseil des Etats, qu'il présida en 1959-60. Gabriel Despland fut également à la tête du Comité d'organisation de l'Exposition nationale 1964. A l'ONST, il fut membre du Comité puis du Bureau; vice-président depuis 1948, il succéda à Armin Meili en 1963 à la présidence de notre organisation.

Durant les dix années de son mandat présidentiel, notre participation aux Centres suisses de New York et de Londres, la rénovation de plusieurs agences, la dernière en date étant celle de Stockholm, et l'inauguration de la « Porte de la Suisse » à Paris ont été les grandes étapes qui ont marqué la vie de notre office. Les milieux touristiques suisses, et avant tout l'ONST, expriment au président sortant leur profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie au service du tourisme national.

Pour lui succéder, notre Comité a été unanime à proposer au Conseil fédéral Monsieur *Gastone Luvini*, docteur en droit, membre du Bureau et du Comité depuis 20 ans et vice-président depuis 1971. Juge à la Cour d'appel du Tessin et prési-

dent de sa Chambre pénale, Monsieur Luvini est bien connu dans le monde du tourisme helvétique: Président de l'office du tourisme « Pro Lugano » de 1948 à 1968, il fut aussi depuis 1948 le vice-président de l'Associazione ticinese per il turismo jusqu'en 1972, année où elle fut transformée en Ente ticinese per il turismo.

